



# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 17 décembre 2020

- approuvé le 11 mars 2021 -

PRESENTS	
<b>Membres du Conseil</b>	Abdeljalil AKKARI, Sandrine AMSTUTZ, Daphné BAVELIER, Loïc BERTHOD, Nicolas BURRA, Olivier DESRICHARD, Joaquim DOLZ, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Simon FLANDIN, Guido GENDOLLA, Frédérique GIULIANI, Marco HESSELS, Joëlle PEROLINI, Manuel PERRENOUD, David SANDER, Alicia SAVIOZ, Jorge Daniel SEQUEIRA GRANJA, Léonard TRUSCELLO, Quentin ZONGO
<b>Ex officio</b>	Mireille BETRANCOURT – doyenne, Valérie FAVEZ, Aline MEYER, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études
EXCUSES	
<b>Membres du Conseil</b>	Kerstin BRINKMANN, Edith CAMPOS, Martin DEBANNE, Georges FELOUZIS, Edouard GENTAZ, Rita HOFSTETTER
<b>Ex officio</b>	Maëlle LE POTTIER – administratrice, Stéphanie BOUCHET ROSSIER, Madiha NASIR – conseillères aux études
INVITES	
<b>Cellule de crise</b>	Nathalie DELOBBE – Olivier MAULINI – Marina LAGANARO
<b>Candidat.e.s Présidences</b>	Charles HEIMBERG, Isabelle COLLET, Paolo GHISLETTA

### Ordre du jour

↳ Conseil participatif – 1<sup>ère</sup> partie

- 1 – Approbation du PV de la séance du 05.11.2020
- 2 – Candidatures aux fonctions de président.e et vice-président.e de Section, mandat 2021-2023 – pour préavis
- 3 – Approbation des modifications des plans d'études du MAS-EIR (MAS FC en Education Internationale et Recherche)
- 4 – Elections complémentaires dans la commission Ethique de la Faculté
- 5 – Modification de la composition de la CPA, mandat 2020-2024 – pour information
- 6 – Anonymisation des examens – rapport du groupe de travail facultaire
- 7 – Projet d'admission en SSED des détenteur.trice.s d'une maturité spécialisée option pédagogie (MSOP) – Conditions
- 8 – Divers

## ↳ Conseil participatif – 2<sup>ème</sup> partie – Point de situation COVID-19

1. Communications de la doyenne
2. Questions/réponses avec le décanat et la cellule de crise

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05.11.2020**

Les étudiants du Conseil participatif demandent une modification au procès-verbal du 05.11.2020 concernant le point « Approbation des modifications du règlement d'études de la Maîtrise en psychologie ».

Voici la modification souhaitée (la phrase en bleu remplace la phrase initiale, barrée) :

Après le vote, lorsque l'ensemble des étudiant-es présent-es a voté « non », il leur est demandé la raison de leur vote négatif : est-ce en rapport avec la sélection aux modules fermés ?

~~La réponse des étudiant-es est qu'ils/elles ont voté non parce qu'ils n'ont pas eu accès aux plans d'études et à la liste des cours.~~

Le corps étudiant a voté non parce qu'il pense que plus d'informations concernant le contenu des plans d'études auraient dû être transmises aux autres membres du CP (et notamment, aux membres hors section de psychologie) avant le vote. Également, les représentants étudiants pensent que l'importance de ces changements justifiait un temps de discussion plus long entre les membres du Conseil participatif.

Le procès-verbal est approuvé sous réserve de cette modification.

## **2. CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE PRÉSIDENT.E ET VICE-PRÉSIDENT.E DES SECTIONS [2021-23]**

### **• Section des sciences de l'éducation :**

Charles Heimberg (président) / Isabelle Collet (vice-présidente)

C. Heimberg indique que, le concernant, il s'agit plus d'une mise à disposition qu'une candidature en tant que telle. Intervenant dans le domaine de la didactique de l'histoire et de la citoyenneté, très actif dans le passage de l'IFMES à l'IUFE, C. Heimberg est Professeur ordinaire à la FPSE depuis 2011. Ses domaines de recherche actuels concernent la didactique de l'histoire, notamment les conditions de la transmission de l'histoire et de la mémoire, celles d'un apprentissage non-prescriptif de la citoyenneté, mais aussi de la mobilisation par les élèves d'une pensée historienne qui les aide à exercer un sens critique à travers « un regard spécifique sur le monde ».

Il précise vouloir poursuivre le processus participatif en cours dans la Section concernant les questions de surcharge de travail, de précarité, ... tout en tenant compte des incertitudes liées à la crise sanitaire et notamment des dommages subis par les étudiant.e.s (psychologiques, sociaux, ...). Il s'agira également de faire face aux difficultés budgétaires annoncées et de poursuivre le travail du GPA concernant le renouvellement des postes suite à plusieurs départs en retraite dans la Section.

Isabelle Collet est Professeure associée à la FPSE depuis 2019 où elle dirige l'équipe G-RIRE : Genre - Rapports intersectionnels, Relation éducative. Informaticienne scientifique de formation et après avoir beaucoup travaillé sur la question du genre dans les sciences et techniques, elle explore plus largement les questions de mixité à l'école et la manière dont les différents rapports

sociaux s'entrecroisent dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ses interventions auprès des enseignant-es et futur-es enseignant-es portent sur la mise en œuvre d'une véritable pédagogie de l'égalité.

Elle indique souhaiter que le mandat 2021-23 accompagnera la sortie de la crise actuelle et envisage cela comme « mener le bateau dans une mer démontée ». Elle souligne également l'importance du processus participatif en cours dans la Section SED.

**Soumises au vote, les candidatures aux fonctions de président et vice-présidente de la Section SED sont approuvées par 18 voix, 1 abstention (19 voix).**

- **Section de psychologie :**

Paolo Ghisletta (président) / Marina Laganaro (vice-présidente)

P. Ghisletta indique qu'il faudra faire avec les difficultés liées à la pandémie et que le fait que M. Laganaro renouvelle son mandat à la vice-présidence le rassure. Il précise souhaiter poursuivre et finaliser les projets en cours dans la continuité de la Présidence précédente. P. Ghisletta est Professeur ordinaire à la FPSE depuis 2015 en méthodologie et analyse de données.

M. Laganaro précise qu'elle poursuit son mandat actuel à la vice-présidence pour deux années supplémentaires afin de finaliser les dossiers en cours ou momentanément suspendus par la crise sanitaire. M. Laganaro est Professeure associée à la FPSE depuis 2014 en psycholinguistique.

**Soumises au vote, les candidatures aux fonctions de président et vice-présidente de la Section de psychologie sont approuvées par 18 voix, 1 abstention (19 voix).**

### **3. APPROBATION DES MODIFICATIONS DES PLANS D'ÉTUDES DU MAS-EIR**

La modification essentielle concerne la fusion des heures d'enseignement en présentiel et à distance via l'introduction de la dénomination « heures d'enseignement de contact y compris e-learning ».

**Soumises au vote, les modifications des plans d'études du MAS EIR sont approuvées à l'unanimité (19 voix).**

### **4. ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LA COMMISSION ETHIQUE DE LA FACULTÉ**

Alexandra Hering, démissionnaire, est remplacée par Betty Goguikian actuellement suppléante. Le CCER de la Faculté propose la candidature de Naomi Langerock pour la suppléance.

**Soumises au vote, les élections complémentaires au sein de la Commission Ethique de la Faculté sont approuvées à l'unanimité (19 voix).**

## **5. APPROBATION MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CPA [2020-24]**

Paolo Ghisletta remplace Juan Manuel Falomir Pichastor.

La nouvelle composition de la commission est la suivante :

Mireille Betrancourt, doyenne

Abdeljalil Akkari

Daphné Bavelier

Paolo Ghisletta

Charles Heimberg

Julien Chanal – représentant du CCER

L'élection complémentaire au sein de la Commission de la Planification Académique de la Faculté est approuvée à l'unanimité (19 voix).

## **6. ANONYMISATION DES EXAMENS – RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL FACULTAIRE**

L'anonymisation des examens est un dossier en discussion depuis de nombreuses années à l'Université de Genève. Dès 2016, la 3ème Convention d'objectifs (COB3) signée entre l'UNIGE et l'Etat de Genève avait retenu le *e-assessment* comme méthode la plus pertinente et le Rectorat avait décidé d'implémenter l'anonymisation des examens par le biais de cette technologie.

Interpellé par le Conseil participatif de la Faculté durant l'année 2019 sur l'état d'avancement du dossier, le décanat de la FPSE a décidé de constituer un groupe de travail en février 2020 avec le mandat d'élaborer un scénario « pilote » implémentable dès les examens de mai-juin 2021.

→ **Trois principes :**

- Un système simple
- Une expérience basée sur le volontariat des enseignants (acceptabilité)
- La présomption d'honnêteté (l'enjeu est de lutter contre des biais éventuels d'évaluation (involontaires, sans malveillance)

→ **Scénario retenu : les matricules au lieu des noms**

**Ne concerne que les examens écrits du semestre de printemps**

En début de semestre, l'enseignant.e n'accède qu'à la liste des noms des étudiant.es inscrit.es à son enseignement (et non aux numéros de matricule, qui lui sont inconnus). Cette liste est modifiée par le système au moment de l'examen, pour que l'enseignant imprime une liste de présence où ne figurent cette fois que les matricules en lieu et place des noms. Puis les opérations sont les suivantes :

1. Chaque copie est identifiée par le seul numéro de matricule de l'étudiant.e. On évite ainsi les soupçons potentiellement liés aux systèmes de rabat.

2. Ce numéro de matricule est imprimé sur la copie ou, à défaut, inscrit manuellement par l'étudiant.e.
3. À la remise des copies (ou pendant l'examen), l'enseignant.e vérifie la correspondance entre le matricule figurant sur la copie et celui de la carte d'étudiant.e.
4. L'enseignant.e corrige les copies anonymes, puis il saisit les notes dans le système informatique en face des matricules correspondants.
5. La levée de l'anonymat a lieu le jour de la publication officielle des résultats d'examens. Le système informatique rétablit automatiquement la correspondance entre les numéros de matricule, les notes et les noms.

Une discussion s'engage. Un étudiant marque sa reconnaissance de voir enfin se concrétiser un projet discuté depuis plus de 10 ans à l'Assemblée de l'Université.

Concernant la « saisie des notes », il est fait remarquer que le travail engendré va considérablement augmenter et qu'il est important de considérer la charge de travail supplémentaire (on ne fait déjà pas de double correction). Cela en vaut-il la peine ?

Il est répondu qu'effectivement, quelque soit la méthode retenue, la saisie des notes sera plus fastidieuse.

L'examen sur table sur la plateforme Moodle règle le problème. La conseillère aux études précise également que le contexte « COVID » devra être pris en compte pour le 1<sup>er</sup> essai en juin 2021.

Soumis au vote, le projet pilote est approuvé à l'unanimité (19 voix).

## **7. PROJET D'ADMISSION EN SSED DES DÉTENTEUR.TRICE.S D'UNE MATURITÉ SPÉCIALISÉE OPTION PÉDAGOGIE (MSOP) – CONDITIONS**

La discussion est en cours au sein de la Section des sciences de l'éducation de rendre possible l'admission en SSED pour les candidat.e.s détenteur.trice.s d'une maturité spécialisée option pédagogie (MSOP).

Objectif : modifier le.s règlement.s concerné.s qui à ce jour ne le permettent pas.

Il est rappelé que dans les autres cantons suisses, la formation des enseignants est proposée par les HEP qui acceptent ces candidats. Cette possibilité permettrait, notamment, d'accueillir une diversité de profils d'étudiants et de futurs enseignants et d'éviter que les genevois aillent se former à Lausanne, en HEP.

Les candidats MSOP ne seraient ni avantagés ni désavantagés dans le processus de sélection. Ni les critères d'admission ni le parcours de formation ne seront modifiés.

A noter que cette ouverture aux détenteur.trices.s d'une MSOP ne concernerait que la Section des sciences de l'éducation de la FPSE (contrairement à la procédure d'admission des non porteurs de maturité qui est effective dans toutes les facultés de l'UNIGE, exceptée celle de Médecine).

Soumis au vote, le projet d'admission en SSED pour les candidat.e.s détenteur.trice.s d'une maturité spécialisée option pédagogie (MSOP) est approuvé par 18 oui, 1 abstention (19 voix).

[Arrivée Olivier Desrichard]

## **8. DIVERS**

**RECHERCHE DANS LES ECOLES** – Démarches - Situation compliquée

Pourquoi si compliqué et opaque ? Tecfa ? à quelle Section s'adresser ?

Certaines solutions sont trouvées dans les autres cantons. Très dommage. Impression qu'il n'y a pas de Recherche à Genève.

La doyenne indique que les études de Tecfa vont relever de l'une ou de l'autre des Sections selon la thématique de la Recherche.

F. Giuliani ajoute qu'il faut effectivement des consignes claires et conseille de s'adresser au directeur ou à la directrice du mémoire. Il existe une procédure extrêmement détaillée et des formulaires ad hoc. Il appartient aux encadrant.e.s des mémoires d'orienter les étudiant.e.s.

**CUREG** - M. Perrenoud indique que les membres CCER SSED souhaiteraient des points de situation réguliers concernant l'évolution de la CUREG.

Effectivement, un peu de transparence serait souhaitable. A part nous dire que « ça va venir », on ne sait rien.

O. Desrichard informe que la constitution et le fonctionnement de la CUREG sont désormais fixés. Une application pour le dépôt des dossiers a été développée et devrait faciliter le fonctionnement de la Commission. Des discussions sont en cours avec la Faculté SdS et O. Desrichard indique que les remarques et contraintes des différentes Facultés seront prises en compte.

→ Perspectives positives.

NB - Coronavirus - [Recommandations et consignes FPSE](#)

### ↳ Conseil participatif – 2<sup>ème</sup> partie – Point de situation COVID-19

1. Communications de la doyenne
2. Questions/réponses avec le décanat et la cellule de crise

#### [Communications de la doyenne](#)

- **Capsule vidéo à l'intention des diplômés 2020**

La doyenne remercie les contributeurs et les contributrices et indique que la possibilité d'organiser des événements en présentiel reste envisagée.

- **Changements au Pôle RH (Rectorat)**

Directrice division RH : Aude THOREL

Brigitte PITZINGER remplace Sophie DIALLO (responsable RH pour la FPSE)

Ana FERNANDEZ TINGUELY remplace Nathalie DELLI GATTI

- **Enquête du Rectorat auprès des alumnis et diplômés en 2021**  
Cette enquête permettra à la Faculté d'avoir une idée plus précise des débouchés par diplômes obtenus.
- **Contrats CCER - Prolongation COVID**  
Les demandes de prolongation COVID peuvent toujours être transmises au secrétariat du décanat pour les contrats se terminant après le 31 décembre 2020. Un message d'information sera envoyé par l'administratrice prochainement rappelant la marche à suivre.  
La procédure est disponible sur le [memento](#)  
<https://memento.unige.ch/doc/0335?searchterm=contrats+covid>

## Questions/réponses

- **Prochain semestre ?**  
La situation n'est pas très bonne. Grosse probabilité de continuer à distance au printemps.
- **Garantir la qualité des examens**  
C'est vraiment l'objectif ! faire au plus près de ce qui se fait en temps normal, sans suspicion de triche et sans utilisation outrancière des technologies.
- **Examens**  
102 examens : 59 tests ; 43 devoirs – dont 6 avec surveillance Zoom  
+ 2 ou 3 professeur.e.s ont demandé la webcam allumée ou l'absence de fonds virtuel  
→ Finalement assez peu.  
Oui, mais il y en a ! sans parler de la dimension privée, déjà beaucoup évoquée dans les médias, les problématiques d'ordre technique doivent être considérées (problème de bande passante, ..)  
+ il a été indiqué aux étudiants que les examens se déroulaient « à livres ouverts » or, beaucoup d'enseignant.e.s font en sorte que la consultation des cours soient impossibles.  
+ aujourd'hui (17/12) un certain nombre d'enseignant.e.s n'ont pas encore communiqué la modalité de leurs examens alors que le délai était fixé au 30.11.20.  
→ contribue à l'augmentation du stress chez les étudiant.e.s.

V. Favez, conseillère aux études, répond que moins de 5% des enseignant.e.s ont organisé la surveillance zoom de leurs examens donc plutôt respectueux de la sphère privée. Elle souligne la bienveillance majoritaire (non, le temps n'est pas réduit EXPRES pour que les étudiants ne puissent pas consulter leurs documents) et rappelle que l'objectif ultime est de garantir la qualité du diplôme et l'évaluation des compétences y relatives.

Quant aux problèmes techniques, selon les sondages, il y en a eu 12 en FPSE dont 6 pour des raisons de bande passante. 20 incidents ont été relevés à l'échelle de l'UNIGE en tout et pour tout.

Concernant les modalités, à sa connaissance, elles ont été communiquées : écrit, oral ou moodle examen. S'agissant de l'opérationnalisation, elle est en cours, il est possible que les professeur.e.s concerné.e.s soient en train de préparer leurs examens.

La doyenne intervient pour préciser qu'il est tout de même normal qu'on surveille les examens, en présence ET à distance. Les modalités ont été clairement établies par le Rectorat,

elles ne sont pas discutables ni négociables. Il en va aussi de la crédibilité de l'Institution. L'objectif de la « surveillance » est simplement de limiter les possibilités de communication entre les étudiant.e.s et s'assurer que c'est bien l'étudiant.e qui passe son examen. Les consignes en FPSE sont claires : open book et pas de surveillance excessive. Le côté positif à souligner est aussi que les enseignant.e.s ont réfléchi à d'autres modalités d'examen et d'évaluation.

## - **Suspicion de fraude ?**

Le but est d'éviter que l'étudiant.e soit accompagné.e par quelqu'un qui l'aide ou passe l'examen à sa place. L'information est remontée d'étudiant.e.s proposant leurs services moyennant finance (passer l'examen à la place de).

Par ailleurs, tout comme en auditoire, le contrôle d'identité est possible (en sous-salle Zoom). Cela étant dit, on ne va pas édicter des règles à partir d'exceptions : fraude et triche restent l'exception et les cas seront traités ponctuellement. On ne peut pas envisager toutes les possibilités et les sanctions inhérentes. On n'accuse pas un.e étudiant.e de fraude avec légèreté : des éléments doivent être produits attestant la fraude. Si attestée → sanction. Le doute bénéficie à l'étudiant.e.

Il est également signalé qu'il existe toujours la possibilité de passer l'examen en conditions « normales » à la demande de l'étudiant.e. L'UNIGE le garantit. Si l'étudiant.e refuse la caméra, cette option doit être proposée.

La doyenne rappelle aussi la possibilité de passer l'examen par Zoom mais pas dans la sphère privée (dans une salle dédiée). Et que l'examen **n'est pas** enregistré.

Les étudiant.e.s rétorquent que cela ne règle pas les problèmes techniques. Une étudiante témoigne qu'en ce qui la concerne, elle appréhende d'être déconnectée de Zoom durant l'examen (ou de prendre trop de temps pour écrire) et d'être, de ce fait, suspectée de fraude.

La doyenne répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Simplement communiquer et informer de la déconnexion ou du problème rencontré. Elle précise que les consignes faculaires vont être rappelées aux enseignant.e.s par souci de clarté.

Les étudiant.e.s demandent la mise en place d'une FAQ concernant les problématiques techniques (que faire en cas de coupure, ...). Ce serait plus rassurant.

Le CCER SSED rappelle qu'il attend toujours des nouvelles de la CUREG. Beaucoup de questions et de problèmes en suspens.